À la limite du code

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 955

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1011071

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

RÉFÉRENDUMS À FRIBOURG ET À YVERDON

Le salaire des chefs

(*pi*) Hasard ou calcul? Le mercredi 7 juin, le Grand Conseil fribourgeois s'étonnait des largesses du Conseil d'Etat en faveur des fonctionnaires (octroi d'un treizième salaire pour tous, sans remise en question d'autres primes) et, ce même jour, quatre députés déposaient à la chancellerie 8000 signatures s'opposant à la revalorisation des salaires des conseillers d'Etat, du chancelier et des juges cantonaux... On se souvient également que les Vaudois refusèrent, à fin 1987, une augmentation du traitement de leurs plus hauts magistrats, alors que les Bernois, plus «généreux», rejetaient à une large majorité, il y a quelques mois, une initiative populaire visant à limiter à 100'000 francs le salaire annuel des membres de leur Conseil exécutif et des fonctionnaires.

Le référendum fribourgeois, si son succès ne surprend guère, ne vise pourtant pas la bonne cible. Tout d'abord parce que les conseillers d'Etat, avec un traitement annuel de moins de 143'000 francs, arrivent en avant-dernière position des 18 cantons entretenant un exécutif à plein temps. Mais surtout, ce sont les arguments des référendaires qui surprennent: ils disent avoir profité de l'affaire des terrains de Beauregard (achat contesté, au prix fort, dans lequel est impliquée la Caisse de pension de l'Etat, dirigée par Félicien Morel) et de la hausse des taux d'intérêt hypothécaire. De manière plus générale, c'est la faiblesse de l'exécutif actuel qui est avancée pour leur refuser une augmentation. Si tel est le cas, le peuple ne peut s'en prendre qu'à lui-même, puisque c'est lui qui élit ses magistrats. Et ce n'est pas en dévaluant une fonction que l'on augmente son attractivité, ni la qualité de ceux qui l'occuperont à l'avenir.

Reconnaissons pourtant que dans cette affaire le Conseil d'Etat n'a pas toujours été d'une grande finesse. En se servant le premier (le treizième salaire n'a été décidé qu'une fois le référendum lancé et devrait permettre au gouvernement d'être augmenté plus tôt) l'exécutif devait s'attendre à ce que les bas salaires protestent et acceptent d'accorder des avantages à leurs chefs après seulement qu'eux-mêmes ont obtenu satisfaction. Quant à la grogne des gagne-petit, elle est bien compréhensible: si Fribourg a fait un incroyable bond économique en avant ces dernières années, chacun n'en a pas également profité. L'électeur a pourtant un moyen plus efficace que ce référendum pour faire réellement changer les choses: renvoyer, lors des élections, les magistrats et les députés qui s'opposent à des réformes sociales profitant aux plus démunis. C'est en effet de la composition politique du Conseil d'Etat, et non du salaire de ses membres, que dépend la nature de ses décisions.

Enfin nul n'a intérêt, pour gérer le succès de la promotion économique, à affaiblir l'Etat face au secteur privé. Or, les salaires des hauts fonctionnaires doivent rester, en principe, en deça de ceux de leurs patrons. Et avec la pénurie actuelle de main-d'œuvre, l'Etat risque bien de se retrouver doté d'une administration sous-qualifiée, alors que l'explosion économique va provoquer de nouveaux problèmes: aménagement du territoire, infrastructures, équipements collectifs, formation, lutte contre les nuisances, etc.

Avec plus de 200'000 habitants depuis peu, Fribourg entre dans le club des «grands» cantons; avec la plus forte croissance suisse de l'emploi (1600 de plus en une année, ou +4.1%) il fait le saut de l'industrialisation à une vitesse qui donne le torunis à certains. Il faudra désormais s'assurer, avant de sabler le champagne, que chacun boit à sa soif. ■

A la limite du code

(*pi*) Les membres d'exécutifs ne jouissent décidément plus du respect de leurs administrés. A Yverdon, le Conseil communal a en effet refusé à ses municipaux à plein temps (seul le syndic est pour l'instant concerné) une prime de réinsertion professionnelle en cas de non-réélection. Et, dans sa lancée, il a amputé un projet instituant une indemnité de départ. Comble de la pingrerie, ce projet fait en plus l'objet d'un référendum communal, lancé par trois citoyens qui estiment qu'*«on ne donne de récompense qu'à de bons élèves»*.

On est à la limite du code: alors que les travailleurs ont droit à trois mois de préavis en cas de licenciement, un syndic qui ne sera pas réélu le 26 novembre (éventuellement plus tard s'il y a deux tours), devra quitter son emploi pour le 31 décembre... Raison pour laquelle les magistrats disposent généralement de retraites confortables. Il s'agit également d'éviter qu'un élu indésirable «s'accroche» à son siège pour des raisons financières.

Dans leur mesquinerie, les conseillers communaux d'Yverdon ont oublié la raison politique de cette «générosité».

PUBLICITÉ

La BCV ❤ les jeunes

(*pi*) Si l'on en croit le légendaire flair de nos banquiers, les jeunes ont de plus en plus d'argent. Ils sont en tout cas sollicités comme jamais, pour ouvrir des comptes et apprendre dès le gymnase ou l'apprentissage à gérer leur pécule ou à emprunter pour assurer leur formation. Si les livrets-jeunesse existent depuis longtemps, la publicité qui les entoure cherche désormais à adopter le langage de ses détenteurs, sans d'ailleurs perdre pour autant un certain ton paternaliste. Alors que l'UBS propose le «compte qui flashe», avec carte «branchée», VISA se lance dans la carte «new look», le Crédit Suisse propose des petits boulots et la SBS assure la location des billets pour les manifestations les plus diverses, du concert rock au ballet, en s'appuyant sur une infrastructure ma foi fort efficace.

La Banque Cantonale Vaudoise n'est pas en reste. En «sponsorisant» le Hot Point Festival, elle cherche elle aussi à s'attirer la sympathie de ces futurs nouveaux riches en puissance que sont les spectateurs de festivals. Elle va même jusqu'à s'adresser directement aux gymnasiens vaudois, par circulaire sur papier à en-tête distribuée dans certains établissements en tout cas, via la direction.

Le ton de cette lettre justifie sa reproduction: